



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Joyeux Noël == Bonnes fêtes



Le Président de la CFR, les membres de son Conseil d'administration et de son Bureau, celles et ceux de ses Commissions, ses Délégués régionaux et départementaux et l'ensemble des bénévoles détachés par les Membres de la CFR pour la conduite des réflexions et actions auxquelles ils participent activement vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année. Dans l'agitation de la période actuelle que nous traversons, ils vous assurent de leur entier soutien dans vos revendications et ont une pensée particulière pour toutes celles et ceux qui ont été affectés par la disparition d'un proche.

Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau du 16 décembre 2024

Actualité : Désignation du Premier ministre : La CFR reste en attente de la composition du nouveau gouvernement et espère que cela permettra de retrouver en fonctionnement normal des institutions pour cette fin d'année/début 2025 au plus tard ! les courriers adressés au précédent Premier ministre sur la revalorisation des retraites, puis à l'ensemble des ministres alors désignés et concernés par nos propositions et revendications, par exemple sur le dossier de la réversion feront l'objet d'un nouvel envoi aux intéressés. La lettre au Président du COR sur ce dossier de la réversion, amendée en Commission « Retraite » (cf. ci-dessous), est validée ; elle fera l'objet d'un envoi dans les meilleurs délais.

Transfert du siège de la CFR : Le Bureau décide du transfert au 19 de l'avenue Niel dans le 17^{ème} du siège de la CFR.

Diffusion des informations : Il est décidé de confier à E-motep, gestionnaire du site web, la diffusion des communiqués de presse, du CFR Échos et autres informations par MailPro. L'organisation administrative de la CFR est évoquée.

Questions diverses : Le dossier 1% maladie : Le rejet par le tribunal de Paris de la QPC sur ce dossier fera l'objet d'une procédure pour avis auprès de Cour de Justice de l'Union Européenne – CJUE – sur la discrimination subie par notre corps social. Les décisions des tribunaux de Lille et Lyon sont toujours attendues pour cette fin d'année.

Complémentaire santé : La plaquette « Mutualia » contenant, notamment, les tarifs actualisés au 1^{er} janvier prochain est diffusée (voir annexe 1).

Commission « Retraite » du 16 décembre 2024

Actualités : L'après censure du gouvernement : La Commission prend acte de la nomination d'un Premier ministre et reste dans l'attente de la nomination du prochain gouvernement. La revalorisation des retraites de base : Attendue pour le 1^{er} janvier prochain (versement prévu début février 2025), et dans le respect de l'article L161-25 du code de la Sécurité sociale elle devrait atteindre 2,2% et donc entraîner une dépense supplémentaire vs « feu » le PLFSS pour 2025. La loi dite « Spéciale » a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 16 décembre ; elle autorisera l'État et la Sécu à emprunter pour faire face aux dépenses courantes. **Autre point d'actualité :** Réversion : Des compléments sont apportés au projet de lettre au Président du COR préparé par F. Vézier pour rappeler la position de la CFR sur ce dossier et son caractère contributif ; il sera présenté en Bureau de la CFR pour validation avant envoi.

Questions diverses : Il est proposé de rencontrer Ch. de Courson à la suite d'un interview qu'il a donné récemment sur le dossier de la réforme des retraites.

Commission « Santé » du 25 novembre 2024

Vulnérabilités liées à la santé : Il est fait état des travaux menés à l'Institut de Franche-Comté dont ceux du Professeur Aubry, médecin chef du département douleurs/soins palliatifs du CHU de Besançon selon lesquels 20 millions de personnes souffriraient de pathologies chroniques. **Santé mentale :** Il est convenu de différer l'examen de ce dossier érigé en grande cause nationale pour 2025 (voir annexe 2). **Questions diverses :** Le sujet de la complémentaire santé et son éventuelle évolution vers le fonctionnement du régime local Alsace-Moselle est abordé. La prochaine réunion de la Commission du 27 janvier sera consacrée à la mise à jour des documents publiés sur le site de la CFR.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des post qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/RENDICATIONS
<p>Les retraités</p> <p>...leurs inquiétudes</p> <p>La CFR vigilante</p>	<p>La France condamnée à l'immobilisme ? Les retraités sont inquiets. Ils sont inquiets pour leur pouvoir d'achat qui pourrait rester menacé par une sous-indexation de leurs pensions en 2025 mais aussi parce que les avancées sociales tant attendues pourraient être encore remises à plus tard, qu'il s'agisse des droits familiaux et plus particulièrement ceux des femmes, de l'harmonisation des règles d'attribution des pensions de réversion ou de la prise en charge de la perte d'autonomie. Les retraités déplorent une situation qui touchera notamment les plus vulnérables d'entre eux. Au nouveau gouvernement qui va se mettre en place, la Confédération Française des Retraités ne peut dire que ce qu'elle a maintes fois répété ces derniers mois : écoutez la voix des 16 millions de retraités qui n'exprime rien d'autre que de légitimes demandes. <i>2 décembre 2024</i></p> <p>Cette fin d'année nous laisse dans l'incertitude quant à la politique que portera le nouveau gouvernement. Souhaitons que les semaines qui viennent nous éclairent sur la façon dont seront traités les sujets qui concernent plus particulièrement les retraités. Tout au long de ces derniers mois la Confédération Française des Retraités n'a eu de cesse de rappeler leurs préoccupations. Elle reste particulièrement vigilante et interviendra auprès des instances gouvernementales dès que celles-ci seront en place pour renouveler ses demandes. <i>16 décembre 2024</i></p>
<p>Autonomie</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Emploi des Seniors</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Retraite</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>
<p>Santé</p>	<p>Pas de post pour ce mois</p>